

Conditions générales de vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de déterminer les conditions applicables aux ventes par SAS Villers Services Center (ci-après "l'Établissement Vendeur") de véhicules d'occasion (ci-après "VO") à des particuliers (ci-après l'"Acheteur", à savoir des collaborateurs des sociétés sœurs ou filiales de Volkswagen Group en France exclusivement soit : Volkswagen Group France, VW Logistics, Bugatti, Porsche France et Porsche Distribution, Ducati, Automobiles-Villers-Service, VW FS, MAN Diesel & Turbo, Scania France et Scania Production, les Retraités VGF Membres de l'Amicale, et les Sociétés Extérieures dont les collaborateurs (CDI) travaillent exclusivement en partenariat avec VGF).

2. Choix des véhicules

Provenant de véhicules de Directions, de retours de flottes loueurs ou de véhicules loués à des collaborateurs, la quasi-totalité des gammes des cinq marques de Volkswagen Group France est proposée.

D'Audi A1 à Audi A8, de Up à Touareg, de Citigo à Superb, d'Ibiza à Alhambra, ou encore Multivan, tous ces modèles sont proposés en fonction de leur disponibilité en stock.

Ces véhicules ont en général entre 15.000 km et 25.000 km et de 7 à 12 mois d'immatriculation. Il s'agit donc de véhicules récents. Seuls les véhicules de plus de 1.000 kms avec des frais de remise en état inférieurs ou égaux à 600 € TTC sont proposés, ce qui garantit à l'acheteur des véhicules de qualité. Les véhicules en origine 'DIVERS' et/ou en protocole 'REPRISE CLIENT' ou 'VN ACCIDENTES' sont exclus de la sélection des véhicules par le service administrateur VO, de même que les véhicules d'origine 'DIVA' réservés uniquement au réseau AUDI.

Le service VO peut être amené à effectuer des opérations commerciales sur certains VO pour les rendre plus attractifs à la vente ou rendre invisible sur le site d'achat VO à collaborateurs certains véhicules récents réservés à la vente exclusive par notre réseau de distribution. Sont également exclus les véhicules dont la garantie de deux ans a expiré.

3. Conditions d'achat

Achat VO, qualité et sécurité

Diversité des modèles, garantie des véhicules, liberté de choix,... Volkswagen Group France – par le biais du site web d'achat de VO à collaborateurs- fait bénéficier les collaborateurs du groupe VGF et ses sociétés sœurs et/ou filiales visées ci-dessus (en CDI, apprentis VGF actifs,

retraités VGF) disposant d'un bon d'achat dématérialisés (suppression des bons papier) de conditions très attrayantes !

<https://www.achatvocollaborateurs-vgf.fr/>

1. **Bon d'achat VN/VO :**

Les bons d'achats 2017 ne concernent plus que les achats de Véhicules Neufs (VN). Sur 2017, les véhicules d'occasions (VO) ne sont plus assujettis aux bons d'achats. En revanche, même si la loi ne fixe aucune limite quant au nombre de véhicules achetés et revendus dans l'année, qu'ils soient neufs ou d'occasion, il convient d'être vigilants et de vous limiter à 6 VN/VO maxi par an. En effet, l'achat d'un véhicule, en vue de la revente et de la réalisation d'une plus-value, peut être considéré comme un revenu supplémentaire qui doit être déclaré au fisc sur votre déclaration de revenus annuelle. La taxation consiste à verser la TVA sur toutes les plus-values réalisées. En cas de plus-value abusive non déclarée, l'administration pourrait porter plainte au tribunal correctionnel.

2. **Quantité :** Un bon d'achat VN/VO par véhicule d'occasion acheté ; le cumul des achats des véhicules neufs et d'occasion est limité à 4 pour les collaborateurs en CDI, les retraités VGF et 2 pour les apprentis. (Non valable sur 2017 – cf. le point n° 1)

3. **Pour toute la famille :** ascendants, descendants et collatéraux peuvent acheter un véhicule d'occasion sous réserve de la présentation d'une copie du livret de famille. Il est demandé à l'acheteur de se rapprocher de la filiale Automobiles-Villers-Services qui validera son bon d'achat VN/VO. (Non valable sur 2017 – cf. le point n° 1)

4. **Proche du neuf :** les véhicules sont remis en état et font l'objet d'une préparation de mise à la route obligatoire réalisée par "Automobiles Villers Services" (175 € TTC), et d'une préparation VIP optionnelle à 125 € TTC, soit 300 € TTC au total.

5. **Révision :** un forfait révision optionnel est possible au prix de 250 € ; il est obligatoire pour tout véhicule l'affichant sur l'ordinateur de bord et conseillé pour les VO de plus de 20.000 kms.

6. **Garantie :** les véhicules achetés continuent à bénéficier de la garantie 'constructeur', soit 2 ans à partir de la date de première mise en circulation.

7. **Détention minimum :** La conservation du véhicule 1 mois (date de carte grise) est supprimée.

Un véhicule peut être réservé durant 48h00 renouvelable 48h00 ; au-delà de ce délai l'option de réservation sera levée.

Une fois la commande validée, l'acheteur dispose de 4 jours ouvrés pour remettre à Automobiles Villers Services :

- La proposition commerciale signée
- Une copie recto verso de sa carte d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

- Un livret de famille si l'achat concerne un membre de la famille
- Un RIB

La mise à disposition du véhicule est estimée à quatre semaines (délai variable à +/- deux semaines selon les frais de remise en état à effectuer et la charge de travail d'Automobiles Villers Services).

Le paiement du véhicule s'effectue auprès d'Automobiles Villers Services (AVS) par l'un des moyens suivants :

- Financement auprès de Volkswagen Financial Service (VW FS) géré directement par AVS : Marie Sénépart (Tél. : 03.23.96.39.67), et effectué dès que possible ou au plus tard une semaine avant le retrait du véhicule chez AVS.
- Chèque libellé à l'ordre de SAS Villers Service Center ou Virement effectué sur le numéro de compte 10000000246 38 – Titulaire du compte : Villers Service Center – Volksw.

4. Tarifs

➤ **Calcul du prix de vente VO net TTC Collaborateurs :**

Tout VO commercialisé par le Département Commerce VO via le portail VO dispose d'un prix brut TTC, obtenu en appliquant un % de décote sur le prix catalogue et en calculant un ajustement kilométrique. Les frais de remise en état sont à la charge de VGF ainsi que le transport des véhicules du parc d'Avrigny vers AVS (y compris pour les parcs de Wavrin et Vilogistique) ; les transports de VO en provenance des autres parcs VO (Castelnau d'Estretfonds – Nantes Baudron – Miramas – Ambérieu et Forbach) sont possibles mais restent à la charge du collaborateur (moins une participation de 75 € HT du Commerce VO de VGF) ; en revanche, ils sont susceptibles d'allonger les délais de livraison du véhicule (environ 8 à 10 jours ouvrés supplémentaires).

Restent à la charge du client acheteur :

- un **forfait de 175 € TTC** de préparation simple **obligatoire**
- un **forfait de 125 € TTC** de préparation VIP (**optionnel**) qui correspond à un lustrage complet du VO ; il est recommandé pour les véhicules foncés et sur tout véhicule haut de gamme
- un **forfait révision de 250 € TTC si nécessaire ;**
Obligatoire pour tout véhicule devant faire l'objet d'une révision → affichage sur l'instrument de bord)

Le résultat donne le prix de vente VO net TTC à Collaborateur

5. Commande

5.1 - Les VO sont vendus au prix convenu entre les parties, à savoir le prix figurant sur le site web d'achat de VO à collaborateurs, et après validation des conditions générales de vente et du cahier des charges techniques par l'acheteur.

5.2 - La commande des VO est ferme et définitive dès son acceptation par le collaborateur sur le portail d'achat de VO, et une fois le bon de commande disponible dans l'onglet 'suivi de commandes'. Une copie pdf de confirmation de commande est transmise par mail à SAS Villers Service Center (le vendeur), une autre à Automobiles-Villers-Services (filiale de SAS Villers Service Center) pour le suivi et la livraison de la commande, et une dernière au service VO afin de finaliser la vente par un bon de commande via le logiciel Starfleet au distributeur. L'acceptation se matérialise par la signature de la confirmation du bon de commande par l'Acheteur (avec notification de l'adresse du domicile du client final), la remise des documents demandés à AVS (chèque d'acompte de 1.000 € ou 10 % du prix d'achat maximum, justificatif de domicile de moins de 3 mois, carte d'identité recto/verso). C'est la remise par l'acheteur de ces documents à AVS et la saisie des dates de réception par leurs soins sur le logiciel Starfleet de Dekra 'partie process VO' qui permet la visibilité sous Starfleet de la commande du véhicule au distributeur et la validation de celle-ci par le Service VO. Ces documents doivent être déposés ou envoyés à AVS sous quatre-vingt-seize (96) heures, le cachet de la poste faisant foi. A noter que le délai de livraison part dès la remise des documents chez AVS et non dès la passation de la commande sur le site d'achat VO à collaborateurs.

AUTOMOBILES-VILLERS-SERVICES,

36 rue de la Ferté Milon,

02600 VILLERS COTTERETS.

5.3 L'Acheteur, du fait qu'il a choisi un véhicule et coché des options supplémentaires (révision ou préparation VIP) est assuré que son véhicule sera correctement remis en état conformément au cahier des charges techniques du constructeur (validé par la commande de l'acheteur sur le site, concomitamment à la validation des conditions générales de vente).

5.4 Le kilométrage du VO correspond au kilométrage figurant au compteur lors de la remise du VO à l'Etablissement Vendeur par leur précédent propriétaire. Ce kilométrage n'est en conséquence aucunement garanti par l'Etablissement Vendeur.

6. Livraison

Toute livraison sera effectuée par AVS (Automobiles-Villers-Services) auprès de Marie Sénépart ; joignable à l'adresse mail suivante :

vo.collaborateur@automobiles-villers-services.com

6.1 – Seul le collaborateur qui a acheté le véhicule et dont le nom est stipulé sur le bon de commande confirmé auprès d'AVS est habilité à prendre possession du véhicule.

6.2 - Sauf délai de règlement convenu préalablement entre les parties, les VO ne seront tenus à disposition de l'Acheteur qu'après paiement intégral du prix convenu (financement VW FS réalisé via AVS pour le compte du client chèque ou virement à l'ordre de SAS Villers Service Center).

6.3 - L'Acheteur s'engage à enlever le(s) VO au(x) lieu(x) fixé(s) par écrit entre les parties, dans les 15 jours calendaires (15) jours suivant l'émission d'un SMS, puis mail avec indication de la date du retrait du véhicule chez le vendeur,

Passé ce délai, des frais de stockage pourront être facturés à l'Acheteur par AVS. De même, si l'état du véhicule justifiait un nouveau lavage, ce serait à la charge de l'acheteur. Il en est de même de tous les frais de remise en état supplémentaires inhérents à l'immobilisation du véhicule sur le parc VO AVS ou tout autre parking de VGF (après la livraison du véhicule). VGF ou AVS ne pourront être jugés responsables.

6.4 - L'enlèvement effectif des VO par l'Acheteur entraîne le transfert automatique des risques de l'Etablissement Vendeur à l'Acheteur dès la prise en charge, par ce dernier ou par toute personne habilitée par lui à cet effet, des VO dans le lieu de livraison convenu.

7. Règlement

7.1 - Le prix des VO est payable au comptant auprès d'Automobiles Villers Services.

7.2 - Les parties pourront convenir préalablement à tout engagement et par écrit d'un délai de paiement :

Après l'envoi de l'ensemble de ses documents chez AVS, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ou de 14 jours en cas de souscription d'un crédit à la consommation, à

compter du jour de l'acceptation de l'offre préalable du contrat de crédit. En cas de rétractation, il doit envoyer un mail à

vo.collaborateur@automobiles-villers-services.com

Quel que soit le moyen de règlement utilisé, l'intégralité du prix de vente doit être payée au vendeur au plus tard au moment de la mise à disposition du véhicule, sous déduction de l'acompte initial éventuellement versé et des intérêts de retard pouvant être dû.

Le règlement du prix doit avoir lieu au comptant, soit par chèque de banque soit par virement, lesquels ne seront libératoires pour l'acheteur qu'après l'encaissement effectif. Toute autre forme de règlement ne peut résulter que d'une convention particulière expressement convenue entre les parties.

En cas de virement bancaire, l'acheteur doit indiquer sur l'ordre, le numéro de commande figurant en haut à droite du présent document.

En cas de défaut de paiement et huit jours après une mise en demeure restée sans effet, le vendeur est en droit, soit de refuser la livraison, soit de reprendre le véhicule livré. L'acheteur est alors tenu de le restituer à première demande.

8. Transfert de propriété

L'Établissement Vendeur entend se prévaloir des dispositions offertes par la loi 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets de la clause de réserve de propriété, ce qu'en sa qualité, l'Acheteur déclare bien connaître et accepter. Il en ressort que les VO commandés ne seront juridiquement transférés en propriété à l'Acheteur qu'au jour du paiement intégral du prix par ce dernier.

Nonobstant la remise physique du véhicule, le transfert de propriété ne s'effectue au profit de l'acheteur, qu'après le règlement effectif et complet de la somme due. Tant que la propriété ne lui est pas transférée, l'acheteur n'est qu'un simple détenteur précaire.

L'acheteur a l'obligation de conserver en nature le véhicule reçu avec réserve de propriété, et aussi longtemps que la propriété ne lui en n'a pas été transmise, il s'interdit de le revendre, de concéder sur lui des droits quelconques au profit d'un tiers ainsi que de le transformer de quelque manière que ce soit.

9. Annulation et résiliation

9.1- En cas d'absence de versement par l'Acheteur de tout ou partie du prix convenu dans le délai de sept (7) jours suivant l'échéance prévue par les parties, la vente pourra être résolue de

plein droit par l'Etablissement Vendeur après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effets pendant cinq (5) jours, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander l'Etablissement Vendeur.

9.2 - Si l'Etablissement Vendeur ne pouvait mettre à disposition les VO commandés (hors le cas de force majeure) dans le délai de cinq(5) jours suivant la signature du bon de commande par l'Acheteur, ce dernier, sept (7) jours après avoir, par lettre recommandée avec accusé de réception, mis l'Etablissement Vendeur en demeure de mettre à disposition les VO, pourra résilier la vente sans qu'il ne puisse lui être réclamé de dommages et intérêts de ce fait.

Toutefois, si l'impossibilité de mettre à disposition ne porte que sur une partie des VO commandés, et si l'Etablissement Vendeur peut fournir en leur lieu et place et dans les mêmes conditions des VO analogues, la présente commande pourra, d'un commun accord entre les deux parties, ne pas être résiliée.

10. Dispositions générales

10.1 - L'Etablissement Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution de ses obligations si celle-ci résulte d'un cas de force majeure présentant les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité. Si une telle situation entraîne un retard dans l'exécution de la commande de plus de deux (2) mois, la partie la plus diligente pourra valablement résilier la commande, sans indemnité. L'Etablissement Vendeur restituera alors l'intégralité de l'acompte éventuellement versé par l'Acheteur.

10.2 - Si l'une des stipulations des présentes était déclarée illégale ou inapplicable en application d'une loi ou d'une décision définitive, les autres demeureraient pleinement applicables avec la même force.

10.3 - Les présentes conditions générales sont soumises au droit français, pour leur interprétation et/ou leur exécution.

En cas de contestation quelconque relative à l'exécution des présentes, le Tribunal compétent sera le Tribunal de Grande Instance de Paris.